



Demande de renseignements contre un huissier

Par **brookling**, le **24/09/2008** à **01:50**

bonsoir ,

j ai un huissier qui a plusieurs dossiers a son étude en mon rencontre , il est venue hier pour faire une saisie vente mais je n ai rien a saisir .

Je lui ai fait une proposition d echeancier qu il a accepté pour un dossier a t il le droit de me refusée pour les autres dossiers ? . Si j écrit au creanciers pour marrangée a l amiable a t il le droit de s y opposè ?

Merci d avance

Par **superve**, le **24/09/2008** à **17:45**

Bonjour

L'huissier n'est que le mandataire de votre créancier. S'il s'engage il engage du même coup le créancier lui même. A l'inverse si vous trouvez un accord avec le créancier, l'huissier devra s'y plier.

Vous ne pouvez imposer un règlement échelonné de votre dette à vos créanciers mais s'ils acceptent de vous accorder des délais de paiement, l'huissier ne pourra rien contre vous.

Si vos créanciers refusent, vous pourrez demander des délais de paiement devant le juge.

[délais de paiement](#)

Bien cordialement.